



FOIRE AUX QUESTIONS :

*Je suis marié(e) depuis quelques mois, je pensais que le mariage sacramentel m'éviterait ces « coups de foudre » subits devant un(e) autre homme (femme).
Il n'en est rien !*

Je ne comprends pas que ce problème ne vous soit pas du tout venu à l'esprit quand vous avez préparé la célébration du Sacrement de Mariage. Mais c'est vain de s'arrêter à cette réflexion.

Les problèmes auxquels vous vous trouvez affronté me semblent être de deux ordres, l'un dans l'autre : le rôle – l'action – du Sacrement dans la vie affective des époux ; mais, plus largement : l'efficacité des Sacrements dans la vie chrétienne (pour être plus rigoureux dans la formulation : dans la vie de la Foi).

Un Sacrement est un secours que Dieu, qui en est la source, a destiné à permettre à un être humain d'entrer, de rester et de progresser dans l'union à Lui ; et c'est un secours approprié à un certain état de vie ; un secours permanent ou occasionnel. Ce secours de Dieu prend sa source dans l'amour et la sagesse de Dieu. Ce secours de Dieu ne peut donc agir que dans le respect de l'identité de l'être humain, qui est d'abord la liberté. C'est un contresens sans pareil de concevoir le Sacrement comme la recette infallible pour résoudre tous les problèmes spécifiques de l'état de vie pour lequel Dieu a voulu ce Sacrement, dans Sa Sagesse et Son Amour. Par conséquent concevoir l'efficacité du Sacrement de Mariage comme un remède contre tous les mouvements désordonnés que produisent les rencontres d'humains dans l'affectivité de chacun, qu'ils soient conscients ou non, revient à confondre l'efficacité d'un Sacrement et l'action chimique d'un vaccin ou d'un médicament. Si celui ou celle qui a posé cette question, - où se perçoit une manifeste surprise et même une douloureuse déception -, veut bien réfléchir un peu, il doit se dire que Dieu ne peut pas avoir une telle façon de traiter l'amour des époux l'un pour l'autre et, aussi, celui des humains pour Lui. Pour agir dans le cœur, dans la vie de quelqu'un, un Sacrement suppose **la Foi** en celui qui est sa source (**la Foi** = confiance dans Sa volonté de ne lui faire que du bien). Une "communion sacramentelle" ne porte pas de fruits si elle n'est pas d'abord une "communion spirituelle".

Il ne faut pas que les époux qui s'inquiètent de ressentir en eux des attrait physiques pour d'autres que leur conjoint, aillent s'imaginer que ce ressenti est un manquement à la fidélité. Il n'y a manquement que lorsque la liberté est engagée dans un acte de la volonté. Ne pas confondre les actes de la volonté et les mouvements spontanés de la sensibilité : c'est quelque chose de souverainement important pour la vie spirituelle et notamment pour l'usage du Sacrement du Repentir et du Pardon (dont la dénomination officielle, rappelons-le, n'est plus l'antique "Sacrement de Pénitence", mais "Sacrement de la Pénitence et de la Réconciliation").

Père Jean Bernardet
(Dax)

